

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# L' Abeille.

8me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

8me Année

VOL. VIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 10 MAI 1860.

No. 30.

## UNE JEUNE ENFANT A MARIE.

HYMNES.

*Rosa mystica!*

Vierge Marie,  
Mère chérie,  
Toi que l'on prie  
A deux genoux ;  
Blanche Madone,  
Mère si bonne,  
A qui l'on donne  
Un nom si doux,

Riante aurore  
A peine encore  
De ses feux dore  
Le vert coteau ;  
Dans la vallée,  
D'ombre voilée,  
J'erre isolée,  
Près du ruisseau.

Tendre fauvette,  
Mère inquiète,  
Se met en quête  
Pour ses petits ;  
Et dans l'attente  
De mère absente,  
Le doux nid chante  
Dans le taillis.

Sous la fenillée,  
Encor mouillée  
Fleur émaillée  
S'épanouit.  
Blanche Madone,  
Pour ta couronne  
Beau lis rayonne  
Et te sourit.

Vois cette rose  
A peine éclose  
Que l'aube arrose  
D'humides pleurs ;  
Reine immortelle,  
Tu fus comme elle  
Fleur la plus belle  
Parmi les fleurs.

De sa corolle,  
Châtte symbole,  
Vers toi s'envole  
Suave odeur :  
Ainsi s'exhale  
Voix matinale,  
Foi virginale,  
Soupir du cœur.

Vierge fidèle,  
Mets sous ton aile,  
Douce tutelle,  
Ta pauvre enfant ;  
A ma jeunesse  
Donne sagesse,  
Soutiens sans cesse  
Mon cœur tremblant.

Qu'à toi ma vie  
Soit asservie,  
Ma seule envie  
Est de t'aimer ;  
Et dans la voie  
Où Dieu m'envoie,  
Ma seule joie  
De te nommer.

Par M. SEBASTIEN DE SEVERAC, de Saint-Félix,  
Elève de seconde au Collège de Sorèze.

## L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit.”

QUÉBEC, 10 MAI 1860.

Nous continuons aujourd'hui la publication des discours prononcés à la discussion du trente avril. Sans vouloir jouer le rôle d'Aristarque, ni même celui de Patru, il nous sera bien permis de dire tout bas, à l'oreille de nos confrères-orateurs, que leur style aurait pu sentir l'huile, un peu plus encore, sans s'exposer à fatiguer l'odorat des lecteurs. Les principales idées leur avaient été fournies ; ils ont eu à les habiller à leur mode ; pardonnons-leur de ne les avoir pas tout-à-fait endimanchées : leurs occupations multiples ne leur ont pas laissé le loisir. Quoiqu'en dise Molière, le temps fait quelque chose à l'affaire.

DISCOURS DE M. CHABOT.

MM., je n'ai jamais partagé entièrement la manière de voir de Mr. Tremblay par rapport aux Universités, et j'avoue que, supposé même que je l'eusse partagée, je n'aurais eu guère le courage d'émettre mes idées après ce que nous avons entendu. Mr. Lepage vient de nous faire voir que les idées de Mr. Tremblay ne sont ni justes, ni bien claires ; mais je dois dire pour être vrai que Mr. Lepage s'est laissé emporter trop loin par son zèle pour la bonne cause et qu'il tombe dans quelques erreurs que je ne crois pas inutile de relever. Pour ma part, s'il s'agissait de l'utilité des Universités en général ou en théorie, je serais de l'opinion de M. Lepage ou plutôt je n'aurais rien à dire, car il en a dit tout le bien et plus même que je n'en pourrais dire moi-même. Je reconnais avec lui tout ce qu'elles font dans les vieux pays pour le développement, le progrès des sciences et des lettres : je sais que l'Europe leur est redevable de la conservation d'un grand nombre de chefs-d'œuvre anciens que les Universités allaient chercher dans les monastères et qu'elles livraient ainsi à l'admiration du public ; je sais encore que nous devons aux Universités le grand mouvement de l'Europe au 16<sup>e</sup> siècle, appelé *renaissance* ; ainsi donc loin de moi la pensée d'en contester l'utilité en général ou en théorie ;

mais ce n'est pas de cela qu'il est question : c'est d'un cas pratique qu'il s'agit aujourd'hui, c'est d'une Université à établir, ici, en ce pays, dans les circonstances où nous sommes. Hé bien, j'y vois beaucoup d'inconvénients et des inconvénients très-graves : je vais énumérer les principaux.

Nous sommes dans un jeune pays dont les besoins, scientifiques surtout, sont par conséquent moins pressants que dans les vieux pays : c'est là une vérité évidente, et qui ne demande pas de preuves. Il en est une autre également évidente, c'est que l'utilité des institutions littéraires et savantes est relative aux besoins des pays et des peuples. Or, ceci étant posé, je dis que le Canada, dans les circonstances où nous sommes, a moins besoin que tout autre pays de nouvelles institutions littéraires et scientifiques. Il n'en a déjà que trop, et je suis persuadé que nous ferions un acte beaucoup plus utile à notre pays, si dans les circonstances où nous nous trouvons, nous nous appliquions plutôt à former de bons et honnêtes colons qu'à ériger partout des maisons d'éducation publique, qui tendent à dépeupler nos campagnes et à rabaisser aux yeux du peuple l'humble mais honorable profession d'agriculteur. Ce n'est passans doute ce que l'on se propose en les créant, mais c'est ce qui arrive dans le fait et c'est fort regrettable. Je vous ai dit, par la simple inspection des choses, que nous avons déjà trop de collèges et d'autres institutions d'enseignement : je ne veux point le prouver d'une manière plus précise, je craindrais peut-être de froisser trop rudement les opinions de quelques-uns de mes auditeurs ; je ne crois pas d'ailleurs qu'aucun des amis de M. Morisset ait envie de contester cette vérité. Eh bien ! je vous dis à présent que si nous considérons les besoins du pays, ce n'est pas guérir le mal, mais c'est plutôt l'augmenter que d'ériger encore un établissement d'éducation publique, à grand frais et au milieu de ceux qui existent déjà. Voyons cependant de quelle utilité une pareille institution peut être au milieu de nous.

Je suppose qu'une Université ressemble à un collège supérieur, c'est-à-dire que l'on y enseignera tout ce que l'on enseigne actuellement dans un collège supérieur, tout ce qui peut conduire la jeunesse à sa fin, à un emploi honorable dans le monde ou à une position élevée : belles-lettres, philosophie, sciences, théologie, etc. Eh bien ! tout cela n'est-il pas enseigné dans nos collèges pour les besoins actuels du pays ? On y enseignera la théologie ; mais c'est à peine si ceux qui se destinent au sacerdoce peuvent

suivre tous les cours qui se donnent dans nos grands Séminaires, tant sont pressants les besoins du ministère. Que l'on examine la chose de près et l'on en verra bientôt toute l'évidence. On y enseignera la médecine; mais n'avons-nous pas déjà plusieurs institutions qui s'acquittent très-bien de cette tâche et où l'on peut se livrer avec succès aux études médicales? On y enseignera le droit: j'avoue que pour cette partie, il y aurait un vide à remplir; mais deux ou trois modestes écoles de droit suffiraient à ce besoin et ne demanderaient qu'une dépense minime en comparaison de celle que nécessiterait la fondation d'une Université. L'on pourrait encore beaucoup plus facilement et avec plus de succès fonder une chaire de droit, s'il en était besoin, dans un ou plusieurs collèges classiques de la Province: alors tous les jeunes gens qui se destineraient à la carrière du barreau, iraient étudier à volonté (car il ne pourrait être défendu à personne d'avoir un patron et de faire chez lui sa *cléricature*) dans ce collège renfermant une chaire de droit, sans qu'il fut nécessaire de créer des établissements séparés et encore bien moins une Université; car l'Université, outre les chaires de droit, dont nous pouvons nous passer là, en aurait encore et sur la théologie et sur la médecine; et je vous ai dit que pour ces matières nous avons tout ce qu'il nous faut actuellement. Ainsi M. M. la première raison que j'ai à opposer au projet de M. Morisset, est le peu d'utilité que nous en retirerons et je prierais Mr. Morisset, je lui conseillerais même dans les circonstances actuelles, d'employer la fortune considérable que la Providence lui a donnée à une œuvre plus utile à son pays, à une œuvre qui répond mieux aux besoins universels de la Province, à une œuvre plus patriotique même, si je puis m'exprimer ainsi. Il ne s'agit point aujourd'hui de déterminer quelle serait cette œuvre; il s'agit seulement de voir si ce que l'on nous propose répond, ou non, à l'intention du donateur, qui est évidemment d'être utile à son pays; et je crois vous avoir prouvé clairement que nous pouvons attendre de la fortune considérable de M. Morisset quelque chose de mieux que la fondation d'une Université.

J'ajouterai encore une considération en faveur de l'opinion que je défends: c'est qu'au Canada les fortunes particulières sont trop faibles pour subvenir aux frais d'une éducation ordinairement plus dispendieuse encore dans les Universités que dans les collèges, bien qu'il faille déjà avoir passé par le collège pour arriver à l'Université. Je n'ai pas besoin d'entrer dans de longs détails sur ce sujet: ceux qui m'écoutent et qui ont fait des études tant soit peu longues peuvent sans crainte me rendre ce témoignage qu'ils n'en sont venu à bout qu'en imposant à leurs parents mille sacrifices des plus gênants et des plus durs. Eh bien, si le projet d'établir une Université se réalise, voici ce qui arrivera. Nous verrons d'un côté plusieurs jeunes gens, remplis de talents et de bonne volonté, réussir à suivre un cours complet d'études classiques, faire honneur à leur pays aussi bien qu'à leur famille, et néanmoins, faute de res-

sources pécuniaires, ne pouvoir jouir des avantages de l'Université, si elle peut en offrir. Nous en verrons d'autres au contraire, plus riches, mais d'un moindre mérite peut-être, se les disputer à l'envi, comme il arrive toujours: car c'est le propre du crédit que donnent les richesses d'engendrer partout une concurrence déplorable au talent qui naît dans une humble condition, au mérite inhabile à se produire par lui-même. Il faut l'aider et non pas lui créer des obstacles partout sur son chemin: or l'Université serait pour la jeunesse peu fortunée un véritable obstacle. Je dis donc que bien qu'elle soit déjà inutile, elle serait encore nuisible et grandement préjudiciable aux intérêts du pays.

Voilà ma première raison: inutilité, danger même pour le pays d'une pareille institution. Je passerai maintenant à la seconde, beaucoup plus grave: ce sont les difficultés que présenterait la réalisation du projet de M. Morisset. Je ne pourrai peut-être, comme j'ai déjà parlé assez longtemps, donner à cette considération tous les développements qu'elle méritent, mais j'espère du moins en dire assez, pour vous détourner entièrement du projet qu'on vous propose. Une Université a besoin, pour subsister, d'un certain nombre de collèges. M. Morisset entreprendra-t-il d'en fonder encore cinq ou six? Ce serait vraiment un malheur, comme je vous l'ai déjà dit. Chercherait-il à unir les collèges actuellement existants dans la Province? Ah! c'est alors qu'il rencontrera des difficultés sans nombre. Amalgamer ainsi nos collèges avec l'Université est chose impossible: toutes nos maisons d'éducation sont indépendantes; elles sont fières de ce privilège, elles veulent et doivent le conserver. Je sais qu'ailleurs beaucoup d'Universités exercent leur autorité sur un certain nombre de collèges; mais ceux-ci ont été fondés par elles, ou bien leur dépendance est une condition de leur fondation. Je sais qu'on propose plusieurs moyens pour réunir nos collèges à l'Université: selon moi aucun d'eux n'est praticable.

Un de ces projets consisterait à composer le Conseil de l'Université d'un nombre égal de députés de chacun des collèges. Alors, dit-on, l'Université serait l'œuvre des collèges et chacun d'eux étant intéressé à sa prospérité, le concours de tous serait assuré à l'établissement. Je vous avoue que je n'ai pas la moindre confiance dans un pareil plan. Un Conseil ainsi composé de personnes à peu près étrangères les unes aux autres et qui pour la plupart vivraient loin du centre de l'Université, ne pourrait avoir ni cette unité de vue, ni cette facilité d'exécution, indispensables pour la réussite d'une aussi grande œuvre. On voit rarement des hommes étrangers d'intérêts et de localités, s'accorder entièrement sur une question quelconque, mais bien moins encore lorsqu'il s'agit d'une question controversée comme celle de l'instruction collégiale ou universitaire. Notre Université ainsi composée serait une grande machine dont les parties mal unies seraient un obstacle au mouvement et qui ne tarderait pas à tomber en morceaux: il m'est donc im-

possible d'avoir la moindre confiance dans ce plan.

Un autre projet consisterait à placer l'Université entièrement en dehors des collèges, mais à offrir à ceux-ci des avantages qui les engageraient à entretenir des rapports avec l'Université. Quand je me demande quels seraient les avantages capables de produire cet effet, je n'en trouve aucun. Peut-être que les partisans de cette opinion nous en présenteront de très-grands: nous le souhaitons; mais comme il nous est impossible de les discuter sans les connaître, nous attendons que d'autres plus éclairés les fassent voir: alors nous les examinerons aussi de notre côté.

Puis votre Université, où la placerez-vous? Sans doute dans un grand centre de population, car l'étude de la médecine demande des hôpitaux, et celle du droit a besoin des cours de justice. Croyez-vous que votre choix, quel qu'il puisse être, soit également bien vu dans toutes les parties du pays? Pour moi, je vous prédis que non, et qu'une fois une Université établie, on en voudra trois ou quatre qui ne seront, comme aux Etats-Unis, que de véritables collèges; ou bien elles auront à faire des dépenses énormes pour une centaine d'élèves qu'elles se partageront. Celui qui a vu comment les choses se passent chez nos voisins, pourra-t-il ne pas craindre les mêmes résultats au Canada? Ce serait vraiment un malheur et cependant on n'a aucune raison de croire qu'il en sera autrement.

Voilà les difficultés qui s'opposent à l'établissement de l'Université; je les suppose pour un instant disparues, il en restera encore d'autres. Où prendrez-vous alors par exemple les professeurs? Serait-ce dans le pays? Vous y trouveriez sans doute des gens très-capables, mais qui n'ont pas la pratique de l'enseignement et qui ne seront guères disposés, je pense, à abandonner une profession lucrative pour se livrer à un travail nouveau et par conséquent plus pénible et cependant moins rétribué, car je ne suppose pas que vous veuillez donner un millier de louis à chacun de vos professeurs. Et puis, si vous les faites venir d'autres pays, pensez-vous qu'un établissement ainsi composé d'étrangers soit populaire? Pour moi, je vous assure que le peuple Canadien en général le verrait d'un mauvais œil et se demanderait avec raison, pourquoi l'on n'attend pas que le pays soit capable de pourvoir lui-même à l'éducation et au développement intellectuel de ses propres enfants.

Je vais me borner pour le moment à ces objections; peut-être en aurai-je d'autres lorsqu'on aura répondu à celles-ci d'une manière satisfaisante.

#### DISCOURS DE M. N. LALIBERTÉ.

Je vous avoue, M. M., que j'ai été grandement étonné d'entendre M. Tremblay contester les avantages des Universités: je crois cependant que ses opinions trouveront peu de partisans parmi nous.

M. Chabot reconnaît, du moins en principe, l'utilité des Universités. Néanmoins en écoutant ses objections, j'ai été presque tenté de croire qu'il ne l'admettait en principe que pour la combattre avec plus de force dans la pratique.

Toutes les difficultés qu'il oppose à la réalisation du plan de M. Morisset, paraissent graves au premier abord; mais en y réfléchissant un peu, on s'aperçoit bientôt qu'elles peuvent se résoudre.

Examinons ses arguments.

Le pays est trop jeune, trop peu avancé, dites-vous, M. Chabot, pour avoir une Université, et les fortunes ne sont pas suffisantes pour subvenir aux frais qu'exigent les études dans un semblable établissement.

Je vous avoue que cette objection m'a déjà été faite par plusieurs personnes distinguées et qu'elle m'afflige profondément. En effet, s'agit-il de travaux à entreprendre pour alimenter le commerce, encourager l'industrie, contribuer à augmenter le bien-être matériel d'un nombre toujours très-restreint d'individus? on croit notre pays suffisamment avancé, et des entreprises qui effraieraient presque de grands États sont mises à exécution avec une vigueur incomparable. C'est ainsi que l'on a vu les épaisses forêts du Canada s'ouvrir comme par enchantement devant des chemins de fer, j'oserais presque dire sans rivaux ailleurs; c'est ainsi que les obstacles, opposés par la nature à la libre navigation dans le St. Laurent, ont été vaincus par des canaux immenses, ouvrages de plusieurs années. Eh! qui l'aurait jamais cru? on parle même aujourd'hui de construire sur ce grand fleuve un pont qui n'aura certainement pas son pareil dans l'Univers entier, et qui pourra à juste titre compter parmi les merveilles du monde! Qu'on dise, après cela, que nous ne sommes pas capables de faire de grandes entreprises, mais, remarquons-le bien, seulement lorsqu'il s'agit d'intérêts purement matériels.

N'allez pas croire toutefois que je veuille blâmer ces travaux importants; je suis heureux de voir notre beau pays doté, du moins à ce point de vue, de tout ce qui peut lui assurer un brillant avenir. Ce n'est pas trop, comme le disait si bien, il y a quelque temps, un des hommes les plus remarquables parmi ceux qui font aujourd'hui la gloire du Canada; ce n'est pas trop! Cependant, vous conviendrez avec moi, M.M., que ces travaux ont coûté des millions et des millions, et pourtant personne n'a élevé la voix contre de telles dépenses; on n'a pas même semblé y faire attention.

Mais parle-t-on d'établissements propres à favoriser le développement de la plus belle faculté de l'homme, de son intelligence, à préparer à notre chère patrie des hommes qui puissent un jour faire son honneur et sa gloire, oh! alors, nous devenons d'une modestie admirable et le Canada n'est plus qu'une humble colonie à laquelle il convient de ne pas donner de trop hautes prétentions.

Du reste, est-il ajouté, nous sommes pauvres et par conséquent incapables de soutenir de pareils établissements; et l'on pousse, à cet égard, le fanatisme à un tel point qu'on répéterait toujours la même chose quand bien même on nous assurerait que ces établissements nous sont donnés pour rien.

Nous ne sommes qu'un petit peuple, j'en conviens; mais l'Université projetée ne fût-elle fréquentée que par des catholiques

est-ce qu'une population d'un million d'âmes, qui compte aujourd'hui plus de 200 6-tudiants en droit et au moins 100 étudiants en médecine, n'est pas suffisante pour l'entretenir? Et je n'ai parlé que des catholiques; mais si, comme je le pense, on n'exclut de notre Université personne pour sa croyance, avec combien plus d'honneur ne pourra-t-on pas la soutenir? D'ailleurs, n'avons-nous pas devant nous de bien beaux exemples à suivre? Je n'en citerai qu'un seul. La Belgique, ce petit pays dont la population n'est pas quadruple de celle des catholiques de cette province, possède pour sa part, quatre Universités, et une seule de ces institutions est fréquentée par plus de 900 élèves!

M. Chabot prétend, et il semble surtout s'arrêter à cette considération, que les fortunes individuelles sont trop rares et trop faibles pour suffire aux frais d'une éducation universitaire. Mais qui vous a dit, M. Chabot, qu'ils seraient considérables, ces frais? Ce n'est pas une spéculation que veut faire M. Morisset; il désire uniquement employer pour le bien la fortune que la Providence a voulu lui donner, mais il ne prétend pas chercher à l'augmenter, et je présume que, s'il réalise son noble projet, il prendra les moyens de rendre son institution accessible à ceux à qui il la destine.

Le pays est pauvre, dites-vous: eh bien! que votre ami accomplisse l'œuvre qu'il a en vue! Si les grandes fortunes étaient nombreuses, une pareille institution pourrait peut-être trouver dans les sommes fournies par les élèves, les moyens de se soutenir et même de rembourser ce qu'elle aurait coûté; et il est probable qu'elle serait déjà fondée depuis longtemps: mais c'est précisément parce qu'il y a de grands et de très-grands sacrifices à faire qu'il est à désirer que M. Morisset poursuive son projet. En effet, nous devons craindre que, d'ici à longtemps, il ne se rencontre personne possédant les mêmes richesses, et surtout ayant le même désir d'être utile à son pays.

Mais je passe à une autre considération de Monsieur Chabot.

L'éducation littéraire et scientifique que l'on reçoit dans nos collèges, dit-il, est suffisante.

Je distingue, M. Chabot. Sans vouloir dire qu'elle soit mauvaise, je crois pouvoir vous demander si elle est telle-ment bonne qu'on ne saurait en désirer de meilleure, et si des jeunes gens de talents supérieurs, comme il s'en rencontre assez souvent, ne pourraient pas, généralement aidés, pénétrer un peu plus avant dans le vaste domaine de la science. Vous conviendrez avec moi que nous pourrions, sans être taxés d'immodestie, élever les yeux un peu plus haut.

Nos collèges sont dignes des plus grands éloges pour leur zèle et pour le bon usage qu'ils font des faibles moyens mis à leur disposition; cependant, je me permettrais de remarquer qu'on les a beaucoup trop multipliés: aujourd'hui le Canada renferme plus de douze collèges où l'on peut faire des études plus ou moins classiques! On met plusieurs d'entre eux dans la stricte nécessité de confier l'enseignement à des maîtres très-peu préparés au professorat, et ne sait-on pas que le bon profes-

seur, dans une maison d'éducation, c'est tout? S'il n'a pas la capacité suffisante les meilleurs plans d'étude n'aboutissent à rien, tandis qu'avec un bon maître, les plus défectueux réussissent toujours.

Cependant, dans la plupart de nos collèges, on est forcé d'employer comme professeurs, même pour les hautes classes de Philosophie, de Rhétorique et de Seconde, des jeunes gens qui viennent à peine de terminer leurs études et sont fort peu préparés à cette charge difficile.

Toutefois, nous ne saurions faire sur ce point de graves reproches à nos collèges, car il est bien certain que, malgré leur bonne volonté, il ne peuvent faire autrement. Mais ne serait-ce pas là, M.M., ce qui expliquerait pourquoi, lorsque nous avons parmi nous tant de personnes qui ont fait des études classiques, il s'en rencontre si peu auxquels on puisse donner le nom de littérateurs ou d'écrivains?

Il est bien vrai, et j'aime à le constater, que notre chaire, notre tribune et notre barreau possèdent plusieurs membres illustres, mais n'est-il pas vrai aussi qu'un grand nombre de ceux qui parcourent ces diverses carrières, gens d'ailleurs d'excellents talents, ne brillent pas ou brillent peu précisément parce que leur éducation première n'a pas été assez soignée? Je crois en avoir trouvé la raison, et je vous demande s'il n'est pas grandement à désirer que cet état de choses change et s'améliore? Hé bien! pour cela, la fondation d'une Université est rigoureusement nécessaire. Alors enfin les jeunes gens auront les moyens de perfectionner leurs études littéraires, ou scientifiques; ceux qui se destinent à l'enseignement dans les collèges pourront, de leur côté, se préparer convenablement aux difficiles fonctions qui les attendent. Ne sera-ce pas là, dites-moi, un véritable bienfait pour le pays?

Mais objectez-vous encore, M. Chabot, à quoi serviront les chaires de théologie qui doivent faire partie de votre Université? Le clergé Canadien se suffit-il peine à lui-même, comment pourra-t-il permettre à ceux qui veulent entrer dans son sein de faire une étude approfondie de la science ecclésiastique? Jusqu'à présent, je l'avoue, ceux qui se destinent au saint ministère n'ont guère eu le temps d'étendre leurs études théologiques au delà du strict nécessaire; mais il est probable que cet état de choses changera bientôt. Les rangs de la milice sacrée augmentent tous les jours, et il faut espérer que nos Evêques pourront avant peu permettre de consacrer beaucoup plus de temps à la première de toutes les sciences. Quant aux écoles de médecine, la réunion à une Université de Pune ou de plusieurs d'entre elles serait incontestablement un immense avantage pour le pays, et sur ce point je n'ai rien à ajouter, car il me semble que c'est l'évidence elle-même qui parle.

Pour l'enseignement du Droit, M. Chabot convient qu'il serait bon pour ne pas dire nécessaire, d'établir une ou plusieurs écoles: mais y perdrons-nous, dites-moi si cette école est une bonne faculté de Droit?

Je m'arrête, M.M., car je m'aperçois que j'ai déjà été peut-être même trop long,

quoique le sujet que je traite eût certainement exigé beaucoup plus de détails. Cependant je crois en avoir dit assez, du moins sur certains points, pour faire distinguer l'erreur de la vérité. Il reste encore plusieurs des objections de M. Chabot auxquelles je n'ai pas répondu, mais j'espère que quelqu'un de ces Messieurs, qui n'ont encore rien dit, saura les relever, et je suis certain qu'il s'acquittera bien mieux que moi de la tâche qu'il me resterait à remplir.

#### DISCOURS DE M. MÉTHOT.

Je regrette beaucoup que M. Laliberté n'ait pas jugé à-propos de refuter la dernière partie du discours de M. Chabot: je vais essayer de le suppléer de mon mieux.

Constatons d'abord, MM., que notre savant adversaire possède un suprême degré, l'art merveilleux de faire naître les objections les moins spécieuses contre le projet important que nous discutons ce soir. Il soutient que vouloir une Université au Canada, c'est se ranger au nombre des utopistes. Nous parviendrons peut-être à lui donner un commencement d'existence, mais elle ne pourra jamais prendre racine dans notre sol ni se développer comme elle le fait sous le ciel de la vieille Europe: car (ce sont les paroles mêmes de mon savant ami) une institution de ce genre devra nécessairement renfermer quelques-uns de nos collèges, et ceux-ci ne consentiront jamais à fuir le sacrifice de leur indépendance.

En vérité, M. Chabot, vous vous laissez dominer un peu trop par la timidité naturelle de votre caractère. Il faut se défaire de ces craintes puériles, qui, j'oserais l'affirmer, sont la seule cause des erreurs que vous professez aujourd'hui.

Il n'est pas nécessaire que l'Université projetée renferme des collèges, et personne ne demande à ces institutions le sacrifice de leur indépendance.

Je sais bien comme vous, qu'il serait guère possible d'établir une Université dans un pays où il n'y aurait pas de collèges, de même qu'il serait difficile de supposer l'existence de ces maisons d'éducation chez messieurs les habitants de la Laponie, ou sur les bords glacés du fleuve Léna, au sein de populations qui ne possèdent pas même d'écoles élémentaires. Mais je ne vois pas que l'on puisse conclure de ceci, que la vie d'une Université dépende de son union intime avec les collèges. Elle en tirerait sans doute des avantages. Mais lui est-elle nécessaire? A ceux qui oseraient l'affirmer, je demanderais s'il est nécessaire que les collèges renferment des écoles ordinaires?

Je pourrais citer l'expérience à l'appui de mon opinion. Les Universités libres de la Belgique n'ont aucun collège qui leur soit soumis ou affilié; elles reçoivent également pour élèves tous les jeunes gens qui se présentent avec des certificats de bonne conduite, et qui par des succès satisfaisants, dans les examens préparatoires, prouvent qu'ils ont fait un bon cours d'humanités.

Pourquoi n'en serait-il pas de même ici? On verrait alors s'écrouler le formi-

dable échafaudage d'objections, plus ou moins extraordinaires, que soulèvent les adversaires de notre Université; puis les collèges eux-mêmes, loin de passer sous un drapeau étranger, conserveraient leur autonomie, et n'auraient à faire aucun sacrifice, aucune concession humiliante ou autre.

Je veux vous dire toute ma pensée sur cette importante question. Je désirerais que l'Université projetée fut encore plus libérale que les Universités Belges. Je souhaiterais qu'elle accordât le degré de Bachelier dans sa faculté des arts, ou dans celles des lettres et des sciences, si toutefois il y a une faculté pour les sciences et une autre pour les lettres, aux bons élèves de tous nos collèges, sans les obliger à suivre ses propres cours même une seule journée. Cette institution ne serait-elle pas alors un bienfait pour nos maisons d'éducation elles-mêmes puisqu'elle fournirait à leurs élèves un puissant motif d'encouragement? Bientôt, n'en doutez pas, les examens du Baccalauréat deviendraient de véritables concours pour notre jeunesse canadienne; car, il faut l'avouer, tous nos jeunes compatriotes ne regardent pas aussi philosophiquement, que M. Tremblay, les honneurs et les titres universitaires. Il n'en faudrait pas d'avantage pour élever de beaucoup, en très peu de temps, le niveau des études dans le pays; et n'est-ce pas vers ce noble but que doivent tendre tous nos efforts?

Au reste, ce plan ne s'oppose pas du tout à l'union ou à l'affiliation de quelques collèges à l'Université, si toutefois il s'en trouve qui désirent de semblables rapports.

M. Chabot ne s'est pas arrêté à cette première objection. Tantôt il craignait de blesser la susceptibilité de quelques collègues; il prédit maintenant que les intérêts des différentes localités compromettront toujours l'existence de l'établissement projeté dans cette ville.

Ah! les intérêts locaux! Je m'attendais à cette objection, mais non pas de votre part, M. Chabot. Vous donnez à entendre que nous ne devons compter que sur la jeunesse des paroisses et des comtés du voisinage; ailleurs, dites-vous, on aimera mieux avoir un petit chez soi universitaire, et n'être pas obligé d'aller si loin, si loin, pour jouir des avantages de l'enseignement supérieur. Je sais bien, MM., qu'il est des gens qui pensent et qui parlent de la sorte; des gens qui s'imaginent que l'horizon de leur pays ne s'étend pas au-delà de celui du clocher de leur village, et sacrifient les intérêts généraux aux intérêts particuliers. Mais je suis loin de croire que la majorité de mes compatriotes, avoue des principes aussi égoïstes. Non, certes, j'ai une trop haute idée de leur patriotisme.

Voyez donc, M. Chabot, il est des personnes sensées qui, comme votre ami M. Tremblay, prétendent qu'une Université suffirait à elle seule pour éblouir notre jeune patrie, incapable de supporter tant de lumière: et il ne me serait pas permis à moi, de compter sur la raison publique et d'espérer qu'elle comprendra bien qu'il faudra, pour obtenir un résultat honorable, faire converger toutes les forces vers un même centre, avant de songer à disperser

les forces partielles; en un mot qu'il est infiniment préférable pour le bien général du pays, d'avoir une Université qui puisse faire honneur aux Canadiens, que d'en compter deux, trois, quatre, cinq pitoyables pour ne rien dire de plus.

Au reste M. Chabot, voici pour la consolation de vos localités.

L'accroissement de notre population Canadienne est telle, qu'il ne s'écoulera pas bien des années, avant qu'il soit urgent d'établir une nouvelle Université. N'allez pas croire en effet, que je sois de ceux qui désirent pour leurs institutions des milliers d'élèves. Non. Non. Les vieilles Universités d'Europe qui comptent un si grand nombre d'étudiants, ne sont que trop souvent le théâtre des échaffouées de cette jeunesse toujours si facile à exalter, de ces jeunes têtes, de ces cœurs ardents qui s'occupent plus de politique que d'étude. Il est bon sans doute que les cours soient fréquentés par un auditoire passablement nombreux; il y a alors plus d'émulation entre les élèves, moins de laisser aller de la part des professeurs, mais je le répète, dans l'intérêt des mœurs et des études, il faut que le nombre des étudiants soit limité.

Ainsi vous le voyez, M. Chabot, les localités qui ne seraient pas disposées à favoriser l'institution de M. Moisset, n'auraient qu'à patienter quelques années, et plus tard elles pourront avoir un établissement plus à leur convenance, sans nuire à personne et même pour le plus grand avantage de tous.

M. Chabot pousse cependant sa sollicitude plus loin. Qui l'aurait cru?... Il s'inquiète même de la difficulté de se procurer des professeurs. D'abord il soutient qu'il sera très-difficile d'en trouver dans le pays. C'est peu flatteur, et très-invraisemblable; aussi je me contente de nier cette assertion, en partie du moins, sans chercher à la discuter. "Ensuite," continue mon honorable adversaire, "il serait très-impopulaire d'en faire venir de l'étranger." Ah! de mieux en mieux, M. Chabot. Quoi, vous aussi, vous comptez avec ces petites misères du cœur humain?... "Il serait impopulaire de faire venir des professeurs de l'étranger." Je nie encore votre assertion, elle est gratuite, et lors même qu'elle serait fondée, dites-moi depuis quand établit-on des Universités pour flatter les préjugés populaires?

Je ne comprends pas votre conduite, vous affirmez qu'il sera difficile de trouver des professeurs en Canada: pour certaines chaires, je crois avec vous que c'est impossible dans les circonstances actuelles mais alors que faire si vous proscrivez les professeurs étrangers? Rester sans doute, dans l'ignorance, crainte de blesser la susceptibilité nationale de certains patriotes fanatiques.

Il y a vingt ans, MM., et je suis heureux de pouvoir vous citer ce fait entre mille, la chambre des députés en France protestait à l'unanimité contre une opinion semblable à celle que vient de formuler notre honorable adversaire. Un certain M. Auguis osa soutenir "qu'il n'était pas de la dignité de la nation, et qu'il était même très-impopulaire de donner une chaire dans un établissement

français à un étranger." On répondit à l'honorable député qu'il faisait du patriotisme à la chinoise, et le ministre de l'Instruction publique, c'était alors le célèbre M. Cousin, sans craindre de perdre sa popularité, nommait aux acclamations de l'Assemblée Législative, Adam Mickiewicz, littérateur Polonais, à une chaire au Collège de France.

Voilà comment on agit dans un des pays les plus éclairés du monde, et nous qui comptons à peine quelques jours d'une existence précaire, nous aurons la sottise vanité de croire que nous pouvons nous suffire à nous-mêmes!

Il serait impopulaire de faire venir des professeurs de l'Étranger? Sur quels antécédents historiques vous appuyez-vous, de grâce, pour soutenir cette singulière opinion?

Les rhéteurs et les savants de la Grèce, qu'Auguste et Léon X, à 16 siècles d'intervalle, recevaient en Italie, et auxquels ils confiaient l'importante mission de diriger la jeunesse, étaient-ils impopulaires?

Vous méconnaissez l'esprit intelligent de vos compatriotes, en les supposant capables de refuser leur confiance à des professeurs étrangers, dignes de l'importante mission qui leur sera confiée.

Remplissez les chaires de votre Université, M. Morisset, d'hommes vraiment capables, et les Canadiens amis sincères de leur pays, n'iront pas leur reprocher leur nationalité. Vous verrez notre jeunesse accourir à leurs leçons avec le même empressement qu'elle manifesterait toujours à suivre les cours donnés par des professeurs Canadiens.

Puisse le projet de M. Morisset être mis en exécution, et puisse l'Université devenir l'honneur de notre jeune et bien-aimée patrie!

#### DISCOURS DE M. N. CINQ-MARS.

La question qui a été soumise à notre examen est déjà bien éclaircie, et il serait inutile d'ajouter de longs discours à ceux que vous venez d'entendre. Il me suffira d'insister sur quelques points qui n'ont guère été touchés jusqu'ici qu'en passant.

D'abord quelle opinion faut-il adopter au sujet des degrés? M. Tremblay, portant un regard perçant dans la nuit de l'avenir, les voit déjà livrés au mépris ou à la raillerie; il voit ceux qui les auront achetés au prix de plusieurs années de fatigues au cher, pour toute récompense, quelque lieu obscur, afin d'y cacher leur honte et leur confusion. S'il en doit être ainsi, c'est une triste invention que celle des degrés universitaires. M. Lepage cependant ne tarde pas à nous rassurer: il connaît trop bien la vanité de l'homme pour ne pas croire que ces titres seront généralement estimés et recherchés. Cette invocation de mon judicieux ami à un penchant si naturel du cœur humain me paraît convaincante, irrésistible. J'aimerais toutefois qu'elle ne l'entraînât pas

trop loin, et qu'en lui révélant l'ambition de tous les jeunes gens d'arriver aux degrés, elle ne lui fit pas conclure que ces titres deviendront un domaine commun, une propriété à laquelle chacun aura droit de prétendre. J'avoue que si les degrés s'obtenaient par toute espèce de moyens, s'ils s'escamotaient par la ruse ou par la fraude, si la naissance, les honneurs ou le crédit y conduisaient, si les richesses pouvaient les conférer, bon nombre d'étudiants se flatteraient avec raison d'y parvenir. Mais notre Université méconnaîtra-t-elle ses intérêts au point de ne voir dans les degrés qu'une voie pour se concilier la bienveillance ou exploiter la libéralité de certaines personnes? Ce serait de sa part vouloir renoncer aux plus belles prérogatives; car ses titres n'établiraient ainsi aucune distinction. Si au contraire elle les respecte assez pour ne les accorder qu'au vrai mérite, après des examens multipliés et sévères, ils vaudront toute la science qu'il aura fallu pour les acquérir, et dans tous les pays du monde des titres gagnés de la sorte ne peuvent qu'avoir un grand prix aux yeux de toutes les personnes éclairées. Qui pourra d'ailleurs ne pas les estimer en voyant qu'ils désignent dans toutes les professions les hommes les plus capables? Vous présumez bien mal de la future Université, M. Lepage, si vous croyez qu'elle en vienne jamais à distribuer ses titres dans un intérêt pécuniaire. Les degrés vaudraient alors, en Canada, ce qu'ils valent aux Etats-Unis. Je connais un établissement où ils coûtent dix piastres, *ten dollars*. Ce n'est pas cher et cependant, de l'avis de tout le monde, c'est suffisamment payé.

La discussion des degrés conduit à celle des épreuves exigées pour les obtenir. M. Méthot désire qu'on y admette les élèves de tous les collèges, sans qu'on les astreigne à étudier préalablement à l'Université. Des idées si généreuses et si conciliantes méritent l'accueil le plus favorable. Pour moi, non content de les seconder, j'irai plus loin: je demanderai que l'on invite les professeurs des différents collèges à prendre place parmi les examinateurs. Les élèves auraient alors toutes les garanties qu'ils peuvent souhaiter et en supposant que les matières des examens ne sortissent pas du cadre des études généralement suivies, nulle raison, que l'incapacité ou l'indifférence, ne pourrait les éloigner des épreuves; la défiance, les arrière-pensées n'y seraient pour rien, de sorte qu'un libre accès serait ouvert à tous les jeunes gens de talent qui se sentiraient un peu d'émulation. L'Université aurait en même temps par là des témoins de l'impartialité des examens,

elle s'assurerait la bienveillance de toutes les personnes sages et pacifiques. Au reste elle aurait tort de croire qu'une concession de ce genre dût lui enlever quelques avantages. C'est par la condescendance qu'elle atteindra le plus sûrement son but. Assez de susceptibilités qu'elle ne saurait prévoir s'élèveront plus tard contre elle; c'est le moins qu'elle essaie de prévenir celles qui semblent être à craindre. Je suggérerai encore une nouvelle mesure par rapport aux examens. Il serait bon, je pense, qu'ils se fissent par écrit et que les examinateurs ne pussent connaître l'auteur d'aucune composition, qu'elle ne fût auparavant corrigée. Ce serait une assurance de plus pour les concurrents, qu'ils ont tous les mêmes avantages, qu'ils sont tous sur un terrain d'égalité complète.

Voilà ce qu'il était important d'ajouter pour ne laisser aucune des objections de MM. Tremblay et Chabot. Il ne faudrait pas croire cependant que notre tâche fût remplie. Une simple réfutation n'est pas tout ce que M. Morisset a droit d'attendre de nous dans une pareille circonstance. Quant à moi, je ne lui cacherai rien de ce que je pense. D'abord je le lui déclare sans déguisement, il doit s'attendre à bien des difficultés. Plusieurs fois on lui renouvellera toutes les objections qui ont été détruites aujourd'hui; on ne cessera de lui en répéter une foule d'autres beaucoup plus faibles. C'est une grande œuvre qu'il entreprend; en vain se flatterait-il de l'accomplir sans éprouver quelques contradictions. Le bien, quel qu'il soit, ne se fait jamais sans peines et sans obstacles. Aussi M. Morisset et son établissement ne manqueront pas d'en avoir à surmonter. Certes! j'augurerais mal de son entreprise si elle ne devait subir aucune épreuve. Il y a ici comme ailleurs des gens jaloux d'eux-mêmes, que l'on croirait chargés de faire tourner la *machine ronde*, et qui trouvent à redire à tout ce qu'ils ne font point. Parvenus, non sans bruit, à se créer un nom quelconque, ils craignent à bon droit qu'il ne s'élève quelque gloire solide où aille s'en-sevelir leur ombre de célébrité. Il y a dans tous les états, dans toutes les professions des hommes de faible mérite qui ont grande peur de tout ce qui pourrait leur donner des concurrents redoutables; leur ambition ne vise qu'à ce qui les regarde personnellement; ils ne s'inquiètent pas de ce qui peut contribuer au bonheur, au progrès de leur pays. Il y a sur le nouveau comme sur l'ancien continent, bien qu'en plus petit nombre, des gens qui par instinct ou plutôt par inspiration de leur mauvaises passions sont toujours prêts à entraver tout ce qu'ils prévoient

devoir être utile à la société et à la religion. Ainsi, M. Morisset, c'est une opposition formidable que vous allez avoir à rencontrer. Vous n'avez besoin cependant pour la vaincre que de constance et de résolution. Ce sont les seules armes qu'il faille employer contre le mal.

Toutefois il est un écueil plus redoutable encore que je dois vous signaler. Il se rencontre souvent des hommes qui, avec des lumières et des vertus, s'opposent au bien sans le savoir. Parmi eux s'en trouve en particulier qui tiennent aux vieilles traditions, et qui croiraient s'écarter de la voie du devoir, en dérogeant à une manière d'agir consacrée par l'expérience de plusieurs siècles. Chaque jour, témoins des désastres causés par les innovations, ils ont enveloppé dans une condamnation commune tout ce qui porte le caractère de la nouveauté. Toute entreprise extraordinaire les effraie, comme si le seul moyen de ne pas donner contre les écueils était de suivre constamment la trace que nous ont frayée nos ancêtres.

Je ne nie pas que de tels principes ne soient bons en eux-mêmes et qu'il ne convienne de respecter ceux qui les professent. Mais il faut savoir éviter l'exagération. Si l'on eût toujours pensé comme eux, nous en serions encore, à l'heure qu'il est, à nous vêtir de peaux d'animal et à n'avoir que des glands pour nourriture.

Une réflexion se présente maintenant à l'esprit : c'est que, si l'établissement de M. Morisset doit essayer tant d'assauts, il a besoin d'être assis sur des bases solides pour ne pas être ébranlé. Je vous proposerai en conséquence certaines mesures que je crois propres à assurer sa stabilité et son développement. Ce qui importe avant tout, c'est que les directeurs de l'Université soient placés dans les conditions les plus favorables pour agir. Il serait bon d'abord qu'ils fussent peu nombreux. Dans une assemblée considérable se trouve réunie sans doute une plus grande somme de lumière, mais l'expansion en est toujours plus difficile. Comme chacun croit devoir introduire ses réformes, il se suggère beaucoup de choses et la confusion qui en résulte est cause qu'il ne s'en décide presque aucune. Ensuite ce n'est pas sans peine que l'on peut maintenir l'entente et faire régner un même esprit dans ces assemblées. Il s'y fait moins d'ouvrage et celui qui se fait est moins bon. Les membres du conseil devraient aussi tous se trouver près d'un centre commun, celui de l'Université. Ils pourraient alors suivre la marche journalière des affaires, et se consulter au besoin. Autrement les résolutions seront toujours trop tardives et ne pourront être

prises à propos. Il faudrait en même temps qu'ils jouissent d'une grande liberté dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pour quoi les pouvoirs conférés par la charte devraient être exprimés en termes généraux, de manière à ne les empêcher jamais de se conformer aux exigences qui pourraient faire naître des circonstances inattendues. Avec de telles précautions on prévient bien des embarras et des difficultés.

Les destinées du nouvel établissement dépendront aussi en grande partie des professeurs que l'on choisira. Je voudrais que les chaires ne fussent jamais remplies que par des hommes d'un mérite incontestable, qu'il n'y siégeât jamais que des professeurs dont le talent, le savoir, fussent universellement reconnus. Dans l'intérêt de l'établissement comme dans celui du pays, il vaut mieux qu'elles restent vacantes que d'être mal occupées. Bâtimens, musées, bibliothèques, tout doit être subordonné à cette première nécessité d'une bonne institution : avoir d'excellents professeurs. Ce sera aux directeurs de l'Université à y pourvoir.

Quant à ces derniers, bien des qualités seront indispensables à l'exercice de leur charge. Qu'ils soient désintéressés. L'amour du gain gâte tout. Il est particulièrement fatal aux lettres et aux sciences. Les sacrifices qu'elles demandent ne peuvent s'accorder avec les étroits calculs de l'intérêt. Qu'ils soient conciliants, qu'ils sacrifient volontiers toute prérogative, tout privilège qui ne sera point essentiel au bien de l'Université. Qu'ils n'en réclament jamais d'autres pour les élèves que ceux de se montrer toujours des jeunes gens honnêtes et capables. Ce sont les seuls que doit ambitionner une jeune homme qui a le sentiment de sa force. Qu'ils soient fermes et persévérants. C'est là surtout ce qui importe pour une institution naissante. Qu'ils ne prennent leur partie qu'à la suite de mures délibérations, mais, après l'avoir pris, qu'ils marchent sans s'inquiéter des clameurs, sans s'inquiéter des obstacles. S'ils suivent cette voie, ils ne peuvent manquer d'arriver à leur but, quelque modiques que soient leurs ressources, quelque grandes que soient les difficultés. Avec le temps la goutte perce la pierre. Enfin ce serait pour moi un grand sujet de consolation qu'ils voulussent bien être modestes, et ne pas avoir recours au tapage, aux réclames au *humblyg*. Une Université digne de ce nom doit dédaigner ces petits moyens de charlatans. Je crains cependant qu'on ne soit tenté de s'en servir. La mode est si puissante en cela comme en toutes choses. Le bien ne se fait plus maintenant qu'au bruit de la trompette. Institutions et par-

ticuliers, chacun quête des éloges pour arriver au gain.... au gain, ce grand mobile du siècle de progrès ! De grâce, M le donateur, faites en sorte que votre établissement recherche d'autres moyens de succès, que ceux qu'ont inventés des marchands de salspareille et de pilules brevetées.

#### DISCOURS DE M. P. DOHERTY.

Les réponses déjà faites à MM. Tremblay et Chabot me paraissent de nature à ne laisser aucun doute dans votre esprit, de sorte qu'il serait, je pense, inutile pour moi de prolonger ces débats et d'amener de nouveaux arguments à l'appui de ceux qu'en a allégués en faveur de l'établissement de l'Université. Mais je remarque qu'il est un côté de la question que personne n'a encore examiné, et qui mérite pourtant, à mon avis, une considération toute spéciale. — Je m'étonne que les Messieurs qui m'ont précédé n'aient pas attiré votre attention vers ce point, je serais même tenté d'exprimer des regrets de ce qu'un sujet aussi important soit tombé en de si faibles mains, si je ne savais qu'en dépit de ce qui arrive, il est presque défendu de parler de soi dès le début.

Les avantages qui doivent résulter de cet établissement ne se réaliseront vraiment qu'à une condition ; c'est que les élèves travaillent : or, c'est précisément là une des plus grandes difficultés que l'on rencontre dans la direction des établissements de ce genre.

Les Universités doivent être dans les villes ; on l'a dit et c'est très-vrai. Il est même à désirer qu'elles soient établies dans des villes considérables, car elles y trouvent des ressources qu'elles n'auraient point ailleurs au même degré ; mais dans les villes, dans les grandes villes surtout, que de dangers pour la jeunesse ! dangers de dissipation, dangers de mauvaise compagnie, dangers plus déplorable encore d'habitudes condamnables et vicieuses. Le mal n'est pas incurable, me direz-vous ; le remède se trouve dans une discipline sévère et bien ordonnée. — Cela se peut ; mais je n'y ai pas grande confiance ; les réglemens sévères sont assez faciles à fabriquer ; mais c'est tout autre chose lorsqu'il s'agit de les faire exécuter. Lycurgue perdit un œil à ce jeu ; et certes, tout le monde le sait, il y a eu depuis lui plus d'un Lycurgue qui aurait eu à se féliciter, si c'eût été là son seul sujet de plainte. Cependant, comme on l'a dit, le mal n'est pas incurable ; et voici le remède, que je proposerais comme préférable peut-être même unique.

Pour des jeunes gens dont les familles habitent la ville, les conseils et la surveillance des parents, aidés des réglemens de l'Université, peuvent suffire pour les maintenir dans une conduite morale et laborieuse. Mais pour ceux qui seront loin de leurs familles, libres de toute surveillance de la part de ceux chez qui ils habitent, on aura beau faire des réglemens sévères, les résultats n'en seront pas moins déplora- bles.

Combien y a-t-il de jeunes gens auxquels trois ou quatre années d'études professionnelles ont suffi, pour détruire les effets d'une éducation morale ? Combien y en a-t-il qui ont perdu dans la ville l'habitude des devoirs religieux, et du travail, heureuse habitude qu'ils avaient contractée dans les familles, et continuée au collège. A peine les études terminées, ils sont lancés dans le monde, sans guide et sans frein, et jaloux d'une liberté nouvellement acquise, ils se livrent entièrement au plaisir, et sont bientôt fort avancés dans le chemin du vice.

Sans doute, il s'en faut qu'il en ait été de même de tous. Heureusement pour la société Canadienne, de jeunes étudiants ont su user sagement de cette liberté ; ils l'ont même mise à profit, et aujourd'hui, ils en recueillent les fruits par la position honorable qu'ils occupent, et par le respect qui les entoure ; mais que le contraire ait eu lieu dans bien des cas, l'expérience le prouve, et plusieurs de ceux qui mécontent ont pu le constater.

Eh bien ! le moyen que je propose, c'est d'établir un ou plusieurs pensionnats que seraient forcés d'habiter tous les élèves qui ne vivent pas dans leurs familles. Dans ces pensionnats je voudrais une règle, qui ne fût pas précisément celle de nos collèges, car enfin, les élèves de l'Université ne seront plus des enfants, c'est entendu, mais qui fût néanmoins suffisant pour assurer le travail et les bonnes mœurs.

Je sais parfaitement que cette proposition va susciter un " *Haro* " universel ; on ne manquera pas d'y voir une idée rétrograde, une idée monacale, et l'on débâtera beaucoup contre cette atteinte portée à la liberté de jeunes gens, arrivés à un âge où chacun peut et doit répondre de ses propres actions. — Mais gardez-vous de vous laisser effrayer, et préparez-vous avec courage au combat ; il faudra faire face de toutes parts ; il faudra vous servir tantôt des armes de la patience, tantôt de celles de la raison, contre ceux qui pour avoir été mille fois réfutés, n'en reviendront pas moins à la charge avec les mêmes arguments. — Comme il est toujours mieux de connaître le nombre et la force

de nos adversaires, je vais en peu de mots les passer en revue : et si nous pouvons en prévoyant leurs raisons les détruire d'avance, le succès du combat n'en sera que moins douteux.

Vous aurez d'abord contre vous les élèves eux-mêmes, et à coup sûr, leurs rangs seront serrés, ils n'entendront pas badinage : " On veut nous encaserner," dira l'un ; " C'est à nous encapuchonner que l'on tend," dira l'autre ; " Mais c'est une prison, un cachot qu'on nous prépare," criera un troisième, et tous : " A la révolte ! A la révolte ! " Ils feront probablement bien du bruit, bien du tapage ; mais il faudra les laisser crier ; avec le temps, outre qu'ils seront *morale- ment* enrhumés, ils se feront au régime, et plus tard, ils vous remercieront de ce bienheureux emprisonnement.

Vous aurez aussi à combattre une foule de gens qui prendront contre vous le parti des élèves récalcitrants. — Ceux là vous diront avec conviction : " Mais enfin le jeune homme est destiné au monde, et doit secouer de temps en temps la poussière des livres, afin d'être présentable à la société ; d'ailleurs il en est du monde comme de tout le reste : pour s'y perfectionner, il faut l'étudier, le voir ; il doit donc nécessairement consacrer une partie de son temps à cette étude, fréquenter la bonne compagnie, les salons, s'il veut prendre de bonnes manières. D'abord, je ne suis nullement opposé à ce que les jeunes gens paraissent quelquefois dans la société, pourvu que cela ne soit pas répété trop souvent, et surtout que l'on choisisse pour les réunions des heures plus convenables à un étudiant, que depuis neuf heures et demie du soir jusqu'à quatre heures du matin ; et ensuite, soyez en persuadés, quand vos jeunes gens auront fait de bonnes études professionnelles, ils pourront en peu de temps se rendre fort savants dans les lois des bonnes manières sans risquer le succès de leurs études, et ordinairement avec moins de dangers pour leurs mœurs.

Impossible, me dira-t-on, ils seront alors trop fiers pour se plier, trop vieux pour apprendre, et ils conserveront toujours un air de gaucherie qui fera rire à leurs dépens, et qui est propre à diminuer le respect qu'on aurait pour leurs talents ou leur savoir. Cette seconde objection est nulle, car cet étude leur sera d'autant moins difficile qu'ils auront déjà paru dans la société ; et supposons qu'ils demeurent un peu gauches, ce sera un léger défaut, que leurs bonnes qualités compenseront amplement : ainsi par exemple ils parleront avec moins de volubilité que le jeune habitué des salons, sur les aimables riens qui ne font hélas ! que trop

souvent le thème des causeries à la mode ; ils enfreindront quelques-unes de ces petites règles dont personne n'est jamais certain puisqu'elles varient sans cesse ; cependant, malgré tout cela, sans aucune ombre de doute, ils seront recherchés et préférés au *dandy*, qui se flatte d'être au fait de toutes les minuties de l'étiquette.

Mais vous aurez à soutenir une autre opposition, — peut-être la plus redoutable : c'est celle du sexe le plus sensible, qui s'élèvera contre le régime de l'Université, et s'apitroiera sur le sort des élèves ainsi enfermés. Mademoiselle trouvera horrible de cloîtrer de la sorte un jeune homme à la tournure charmante, à la conversation agréable, et qui promettait de faire une si belle figure dans le monde. Il va sans dire que Madame sera du même avis : les mamans sont si bonnes ! Les autres parents partageront naturellement leur indignation, de sorte que toutes s'accorderont à condamner hautement vos règles, mais prenez patience. Plus tard Mademoiselle devenue Madame trouvera qu'à l'Université on prépare d'excellents époux, et l'heureuse mère fière d'avoir un gendre instruit, laborieux et bon chrétien dira à qui voudra l'entendre que vraiment c'était une idée superbe que l'établissement de l'Université et surtout du pensionnat.

Au reste vous n'avez pas raison de vous effrayer, je suis de l'avis de M. Cinq-Mars : plus il y aura de l'opposition, plus je serais porté à en tirer bon augure pour la réussite du projet, et d'ailleurs une fois l'usage établi, cette opposition disparaîtra. Qui pense maintenant à se plaindre des Universités d'Oxford et de Cambridge parce que les élèves y sont forcés d'être pensionnaires ? Qui se plaint même en France du règlement de l'Ecole Normale supérieure et de quelques autres établissements où des jeunes gens d'une vingtaine d'années, qui ont fait des études classiques, sont soumis à une règle aussi sévère que celle de nos collèges ?

Je dois ajouter que c'est dès le commencement qu'il faut établir ce pensionnat ; car lorsque nos élèves auront pris l'aimable habitude de ne rien faire, de courir la ville du matin au soir et du soir au matin il sera trop tard pour les ramener à la vie régulière d'un pensionnat tel que je le conçois. Au contraire, les jeunes gens que vous prendrez au sortir du collège ne trouveront pas ce régime très-dur, et s'y conformeront volontiers. En terminant, je vous prie, M. Morisset, de prendre ma suggestion en sérieuse considération ; je suis persuadé qu'elle assurera le succès de votre établissement, et remédiera à un mal déjà trop senti, à un mal qui peut



devenir immense—car les hommes de profession exercent sur notre société une action presque irrésistible : dans le bien comme dans le mal, ils ont toujours un grand nombre d'imitateurs. Heureux donc la paroisse ou le village qui comptera autant d'hommes moraux et religieux que d'avocats, de médecins et de notaires ! Ce bonheur votre Université le produira, j'en suis convaincu, si vous voulez bien ne pas vous effrayer des clameurs que pourrait exciter la réalisation de mon idée, mais la mettre franchement en pratique.

#### DERNIER DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Après tout ce que je viens d'entendre, je ne saurais hésiter un instant sur le parti que j'ai à prendre. Quelques préjugés peut-être auraient fait voir des obstacles qui paraissaient insurmontables ; ils ont tant d'empire sur les hommes, les plus habiles y sacrifient de bonne foi. Mais maintenant la question est mise dans tout son jour, les difficultés sont applanies et je suis intimement convaincu qu'en réalisant mon projet, je travaille au bonheur de mes concitoyens ; et puisque leur intérêt le demande, une université s'élèvera dans la ville de Québec. Je ramasserai tout ce qui me reste d'énergie pour mettre en pratique les bons conseils que vous avez bien voulu me donner. Cependant, malgré la force que me donne votre approbation, je dois encore, sur certains points, confesser mon impuissance : car il faut quelquefois pour réaliser un dessein toute la sagesse de ceux qui l'ont formé, et vous le savez, il est un âge où l'homme n'a de vertu que pour recueillir les fruits d'une saison déjà éclose.

Permettez-moi donc, en vous exprimant toute la reconnaissance que vous devez attendre de ma part, de vous inviter à vous réunir de nouveau pour discuter avec moi les clauses de la charte qu'il faudra obtenir, et les règlements fondamentaux de l'établissement projeté.

Je craindrais, MM., de fatiguer votre zèle, si je ne connaissais combien vous désirez avec ardeur le succès de mon entreprise ; et le meilleur moyen de l'assurer, c'est d'en faire votre œuvre comme la mienne. Le public ne saurait voir d'un mauvais œil un établissement que vous aurez favorisé. Et si malgré tout, les préjugés ou les mauvaises passions soulèvent des orages, je travaillerai avec calme et persévérance, convaincu que s'il en est qui s'y opposent, il y en aura bien plus encore qui en ressentiront les heureux effets ; et ce sera une bien douce consolation pour moi, de pouvoir dire avant de fermer les yeux à la lumière :

Mes arrière-neveux me verront cet ouvrage.

#### MGR. DE ST. HYACINTHE.

Les restes mortels de Mgr. Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, ont été déposés dans sa cathédrale, mercredi dernier, 9 mai. Le concours des membres du clergé et des fidèles, accourus pour rendre leurs derniers devoirs au regretté Prélat, était immense.

Mgr. Prince était né à St. Grégoire, le 13 février 1804. Ses études au collège de Nicolet furent brillantes. Cet établissement et celui de St. Hyacinthe furent heureux de lui confier tour à tour une chaire de professeur. Il fut successivement directeur du grand Séminaire, à Montréal, et directeur du collège de St. Hyacinthe.

Nommé coadjuteur de Montréal en 1844, il fut transféré en 1852 à l'évêché dont il occupa le siège jusqu'à sa mort, avec tant de bonheur et de gloire pour l'Eglise.

Décédé, à St Elzéar, Révd. M. Elzéar Soulard, le 10 de ce mois, à l'âge de 26 ans. M. Soulard comptait à peine un an de prêtrise. Il appartenait à la société d'une messe et à la caisse ecclésiastique de St. Michel.

#### REVUE PARLEMENTAIRE.

Nous laissons à notre correspondant parlementaire toute la responsabilité de ses allures. L'Abeille l'a déjà déclaré : elle n'aime point à voler dans les régions brûlantes de la politique ; elle se contente de recueillir les faits sans les juger. Notre correspondant nous a paru imiter un peu trop la marche des grands journaux.

Les fameuses résolutions de M. Brown, dont tout le monde prévoyait le résultat, ont été produites devant la chambre, et discutées avec une ardeur passionnée. Déjà leur sort est prononcé : le chef de l'opposition qui avait chargé ses épaules et ses amis d'un si pesant fardeau, a subi la plus éclatante défaite. Il ne lui reste plus qu'à recueillir les débris de la discussion pour les faire servir à l'agitation du peuple du Haut-Canada. C'est le 30 avril que M. Brown commença à discuter ses résolutions constitutionnelles annoncées dès le premier jour de la session. Sa position était critique : il fallait faire face aux ministres, accuser le gouvernement et ménager d'anciens amis prêts à enregistrer ses aveux. Cependant le chef de l'opposition, toujours laborieux, et doué d'une volonté énergique, ne pouvait reculer. Il s'élança donc sur le terrain de la discussion, et son discours qui commença à 8 h. ne finit qu'à minuit et trois quarts. Quoique ses projets d'innovations aient été repoussés, cependant ils ont servi grandement la cause de la vérité : car les discours qui ont été prononcés, ont dévoilé des tendances jusque là cachées dans les plis du drapeau de parti.

L'orateur déclara que l'Union des deux provinces avait été une source féconde de malheurs, et que ces maux avaient été prévus en Angleterre par des hommes d'état ; que le H.-C. n'avait pas pour le représenter dans le parlement le nombre des membres auquel il avait droit, que le tarif actuel avait été imposé injustement à la province supérieure par les Bas-Canadiens. Il récapitula tous les prétendus griefs du H.-C. et termina sa lon-

gue philippique par nous annoncer une révolution prochaine, si des changements constitutionnels ne remédiaient pas au plus tôt aux maux de ses concitoyens.

Le discours de M. Benjamin a été très-violent ; le déchaînement des passions orangistes s'est manifesté dans ses paroles. Il semble que certains de ces zéloteurs de la Sœur-Province, ont pris à tâche d'imprimer la flétrissure aux noms de notre histoire les plus vénérés et les plus aimés.

Les paroles de M. J. S. Macdonald ont fait un heureux contraste avec celles de M. Benjamin. Tout le monde s'est montré satisfait de sa répudiation franche et hardie des tendances extrêmes de ses voisins. Il montra à ses amis de l'opposition que le Bas-Canada marche rapidement dans la voie du progrès matériel, intellectuel et moral, et défia M. Brown, qui crie tant contre la majorité de la province inférieure, de prouver que la dette publique a été augmentée par cette majorité contre le gré de la majorité du Bas-Canada. Son discours a fait une forte impression sur la Chambre, et aura du retentissement dans le pays.

M. McGee, comme ceux qui l'ont précédé, a fait preuve de talents et d'éloquence. Il n'a pas craint d'énoncer, comme M. Macdonald, ses vues personnelles et son opposition aux projets de fédéralisme. M. Dorion a donné son appui le plus cordial à M. Brown et s'est prononcé en faveur de ses résolutions. Enfin cette mesure si diversement commentée par les journaux des deux provinces, et qui menaçait de prolonger la session, a subi l'épreuve de la votation, mardi le 8 Mai. La première résolution affirmant la nécessité d'un changement constitutionnel a été rejetée par une majorité de 39 voix. Le vote sur la dernière résolution, la plus importante, fut ainsi réparti : pour 32, contre 74.

La chambre ne se serait pas crue justifiable, si elle ne s'était occupée exclusivement des résolutions du représentant de Toronto. Aussi a-t-elle procédé aux affaires. Un grand nombre de bills ont subi l'épreuve d'un comité général, entre autres le bill des pilotes. Les marchands qui ont fait au projet, dès le principe, une opposition furieuse, ont réussi à se faire entendre par la voix d'un procureur, devant le comité. Mais cela n'a pas empêché les 18 membres du comité de voter le bill à l'unanimité.

Le conseil législatif a rejeté le bill qui enlevait les octrois de terres précédemment accordés à la compagnie du chemin du Nord pour les donner à celle du chemin de fer central. La mesure du Procureur Général Est relative à l'administration de la justice dans le B. Canada a subi sa troisième épreuve et a été passée. C'est une des principales mesures adoptées jusqu'à présent dans cette session.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

#### AGENTS.

A Sainte-Thérèse . . . . . M. A. Thérien.  
A l'Assomption . . . . . M. H. C. W. Laurier.

A. LEPAGE, Gérant.